





République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-**CROIX-DE-VIE** AGGLOMERATION"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice: 47

Membres présents : 30

DELIBERATION n° 2022 - 05 - 05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération" Séance du 22 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 13 juin, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents: André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Dominique BRET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Sonia CHARLOS, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Céline DELOMME à Dominique MALARY / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Sonia CHARLOS à Jean SOYER / Isabelle DURANTEAU à François BLANCHET / Xavier BERNARD à Nicole BOULINEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à Denise RENAUD / Béatrice JUSTIN à Jérôme MESNARD / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Vincent PIPAUD à Christine CRESTOIS / Evelyne CHAUVEL à Jean-Pierre STEPHANO / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Laurent DURANTEAU est désigné secrétaire de séance.

AP/CP : réajustement des crédits de paiement 2022

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr





ID: 085-200023778-20220622-DL_2022_05_05-DE

Il est rappelé aux membres du Bureau que 6 Autorisations de Programmes (AP) sont en cours de validité en 2022.

Il s'agit des autorisations de programme suivantes :

Budget Principal:

- AP 14 Salle de spectacles,
- AP 15 Equipements annexes du Lycée,
- AP 16 Bâtiment administratif,
- AP 17 pistes cyclables,
- AP 18 Eaux pluviales urbaines.

Budget annexe Assainissement:

- AP 1 Station d'épuration Givrand.

♦ Budget Principal:

AUTORISATION DE PROGRAMME N°14 Salle de spectacles

Date d'ouverture de l'AP n°14 : 2018 (délibération du 28 juin 2018)

Montant initial: 5 282 000 €

Montant révisé : 7 731 100 € (délibérations du 12 décembre 2019, 30 juillet 2020, 8 avril 2021 et 7 avril

2022)

AP n°14 - Opération 303	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2021	Crédits de paiement 2022	
Salle de spectacles		7 731 100 €	7 339 498,88 €	391 601,12 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N°15 Equipements annexes du Lycée

Date d'ouverture de l'AP n°15 : 2019 (délibération du 4 avril 2019)

Montant initial: 7 007 800 €

Montant révisé : 8 985 000 € (délibérations du 12 décembre 2019, 30 juillet 2020, 30 septembre 2021

et 7 avril 2022)

AP n°15 - Opération 405	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2021	Crédits de paiement 2022
Equipements annexes du Lycée	8 985 000 €	8 375 364,97 €	609 635,03 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N°16 Bâtiment siège administratif

Date d'ouverture de l'AP n°16 : 2021 (délibération du 8 avril 2021)

Montant initial : 1 500 000 €

Montant révisé : 3 445 100 € (délibération du 7 avril 2022)

Affiché le **2 9 JUIN 2022**ID: 085-200023778-20220622-DL_2022_05_05-DE

AP n°16 - Opération 111	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
Bâtiment siège administratif	3 445 100 €	11 005,08 €	900 000 €	2 534 094,92 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N°17 Pistes cyclables

Date d'ouverture de l'AP n°17 : 2021 (délibération du 30 septembre 2021)

Montant initial : 4 180 000 €

AP n°16 - Opération 206	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
Pistes cyclables	4 180 000 €	677 487,04 €	773 666 €	1 570 128 €	1 158 718,96 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N°18 Eaux pluviales urbaines

Date d'ouverture de l'AP n°18 : 2021 (délibération du 30 septembre 2021)

Montant initial: 4 430 645 €

Montant révisé : 6 687 040 € (délibération du 7 avril 2022)

Au regard de l'avancée des travaux et du calendrier de paiement annoncé il est proposé d'ajuster le montant des Crédits de Paiement 2022 de l'Autorisation de Programme n°18 « eaux pluviales urbaines ».

Ces derniers seraient majorés de 500 000 €, les fixant à 2 054 672 € et ceux de 2024 diminués d'autant.

La nouvelle répartition des crédits serait la suivante :

AP n°18 - Opération 720	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
Eaux pluviales urbaines	6 687 040 €	342 006,64 €	2 054 672 €	2 859 960 €	1 430 401,36 €

Affiché le **2 9 JUIN 2022** = ...
ID: 085-200023778-20220622-DL_2022_05_05-DE

BILAN DES CREDITS DE PAIEMENTS 2022

АР	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
AP n°14 - Salle de spectacles (opération 303)	7 731 100,00 €	7 339 498,88 €	391 601,12 €	0,00€	0,00€
AP n°15 - Equipements annexes du Lycée (opération 405)	8 985 000,00 €	8 375 364,97 €	609 635,03 €	0,00€	0,00€
N°16 - Extension siège administratif (opération 111)	3 445 100,00 €	11 005,08 €	900 000,00 €	2 534 094,92 €	0,00 €
N°17 - Pistes cyclables (opération 206)	4 180 000,00 €	677 487,04 €	773 666,00 €	1 570 128,00 €	1 158 718,96 €
N°18 - Eaux pluviales urbaines (opération 720)	6 687 040,00 €	342 006,64 €	2 054 672,00 €	2 859 960,00€	1 430 401,36 €
TOTAL	31 028 240,00 €	16 745 362,61 €	4 729 574,15 €	6 964 182,92 €	2 589 120,32 €

♦ Budget Annexe « Assainissement Régie » :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 1 Station d'épuration Givrand

Date d'ouverture de l'AP n° 1 : 2018 (délibération du 20 décembre 2018)

Montant initial: 36 500 000 €

Montant révisé : 38 926 080 € (délibération du 4 avril 2019)

AP Montant de l'opération		Crédits de paiement à fin 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
AP n°1 - Station d'épuration Givrand (opération 100)	38 926 080,00 €	15 334 044,24 €	20 000 000 €	3 592 035,76 €

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-1 et R2311-9, Vu le BP 2022,

Vu la délibération n°2022-03-11 du 7 avril 2022 relative aux autorisations de programmes et crédits de paiement,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 9 juin 2022,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 2 9 JUIN 2022 = ---

ID: 085-200023778-20220622-DL_2022_05_05-DE

DECIDE:

<u>Article 1</u> : de fixer le montant des crédits de paiement pour l'exercice 2022 et les exercices suivants comme présentés au rapport :

- pour les AP n° 14, 15, 16, 17 et 18 sur le Budget Principal,
- pour l'AP n° 1 sur le Budget annexe Assainissement Régie ;

Article 2 : d'autoriser l'inscription des crédits au budget 2022 ;

<u>Article 3</u>: d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à exécuter les Autorisations de Programme ci-dessus visées dans la limite des crédits inscrits au budget 2022.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 2 9 JUIN 2022

- de l'affichage le : 2 9 JUIN 2022 - de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le: 2 9 JUIN 2022

/ /

Givrand, le 28 juin 2022

François BLANCHET

Le Président,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.